

*Nouvelle campagne sur le climat de travail
dans l'industrie de la construction*

C'est juste une « blague »

Montréal, le 27 avril 2026 – « J'te dis que les apprentis que j'ai, c'est pas les pogos les plus dégelés. » « C'est sûr que ça va prendre du temps, c'est un importé qui fait la job. » « Elle devrait être à la maison à faire des lunchs. » Ces phrases sont bel et bien une réalité vécue sur des chantiers de la construction du Québec, souvent présentées à tort sous la forme d'une « blague ».

Une nouvelle campagne de sensibilisation est lancée dès aujourd'hui afin de susciter des changements de comportements durables et de favoriser un climat de travail sain sur les chantiers de construction. Les leaders patronaux et syndicaux se mobilisent pour s'attaquer aux enjeux liés au climat de travail et agir concrètement pour l'améliorer. Cette initiative est le résultat d'un effort concerté, coordonné par la Commission de la construction du Québec (CCQ).

L'objectif est simple : l'industrie de la construction a besoin d'une main-d'œuvre compétente qui choisit la construction pour y faire carrière. Le climat de travail figure parmi les raisons qui peuvent pousser les personnes à abandonner le travail en chantier. Tous s'accordent pour dire que l'industrie de la construction fait face à un carnet de commandes historique. Dans ce contexte, tout obstacle à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre compétente doit être résolument levé, et tous doivent s'unir autour de l'idée que chaque personne a droit à un milieu de travail sain qui lui permet de s'épanouir.

Des constats importants

Les travaux de consultation menés dans les dernières années auprès de l'industrie ont mis en lumière que certaines situations de comportements inappropriés sont encore banalisées sur les chantiers. Parmi les participant(-e)s du sondage LÉGER mené en 2023, 61% disent avoir été confronté(-e)s à l'une ou l'autre des situations de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement présentées durant le sondage.

Les éléments de la campagne

Au cœur du lancement de la première année de la campagne se trouve une capsule vox pop, conçue avec l'agence Upperkut, sous l'axe créatif C'est juste une «

blague ». À travers des réactions spontanées à des propos réellement entendus sur les chantiers, on réalise que ces phrases peuvent avoir un impact réel sur les personnes, leur sentiment d'appartenance, et sur leur désir de poursuivre leur carrière dans ce milieu.

Pensée comme une démarche structurante et évolutive, la campagne se déploiera sur trois ans, selon une approche graduelle de sensibilisation et d'information, afin de favoriser des changements de comportements durables sur les chantiers.

Les travailleuses, les travailleurs, les entreprises et les partenaires de l'industrie peuvent dès maintenant visiter le site zonerespect.org, pour y trouver de l'information, des outils et des contenus pour mieux comprendre les enjeux liés au climat de travail, et s'engager activement à faire de l'industrie un milieu respectueux pour toutes et tous.

Des responsabilités partagées

Cette campagne est la suite d'une démarche de consultation et de mobilisation des leaders patronaux et syndicaux, qui représentent les employeurs et les salariés de la construction. Elle s'inscrit également dans la continuité des progrès réalisés dans ces dernières années, qui ont permis de poser une base solide pour un climat de travail plus sain, partout dans l'industrie. Un climat de travail sain ne se décrète pas : il se construit dans les interactions quotidiennes, où tous assument pleinement leur rôle et collaborent de façon transparente, proactive et respectueuse.

Avec ce lancement, la CCQ et l'ensemble des partenaires de l'industrie réaffirment leur engagement commun à faire de la construction un milieu de travail respectueux, où le savoir-être est reconnu comme une compétence essentielle au même titre que le savoir-faire. Son impact positif sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre constituera un indicateur clé du succès de cette mobilisation collective.

La ligne info-ressources discrimination, intimidation, harcèlement reste disponible pour les victimes et témoins au 1 833 333-8003 ou par écrit à dih@ccq.org.

FAITS SAILLANTS DU SONDAGE LÉGER SUR LES SITUATIONS DE DIH

- 9% des répondant(e)s se disent avoir été victimes de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement (DIH) dans l'industrie de la construction, ce qui représente, en projection, plus de 20 200 victimes
- Cette réalité touche de façon disproportionnée les femmes, les Premières nations et les Inuit, les personnes immigrantes, et les minorités visibles
- 79% des victimes et témoins ne font pas de signalement
- 61% des répondant(e)s disent avoir été confrontés à une situation de DIH présentée durant le sondage
- Autres données pertinentes provenant d'autres études:
 - 30% de l'ensemble des travailleurs quittent le métier après 5 ans, 50% lorsqu'il s'agit de travailleuses ([Portrait statistique des femmes](#), 2024)
 - 7,4% de la main-d'œuvre quitte en raison du climat de travail ([sondage sur les abandons dans l'industrie de la construction](#), 2021)

Consultez le [rapport de la situation de la discrimination, de l'intimidation et du harcèlement dans l'industrie](#).

CITATIONS

« La compétence, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre sont au cœur de nos priorités. Avec le carnet de commandes que l'industrie doit livrer, il est essentiel d'agir pour provoquer des changements durables et mesurables dans les comportements. L'industrie de la construction peut être fière de ce qu'elle bâtit, mais aussi des actions qu'elle pose pour s'améliorer. En s'attaquant collectivement à la question du climat de travail, elle démontre sa volonté d'évoluer pour offrir des milieux où les personnes qui la font avancer peuvent s'épanouir. Pour la suite, je verrai à ce qu'on mesure l'impact de nos actions pour maintenir le cap sur nos objectifs. Tous ensemble, nous partageons la responsabilité d'offrir des milieux de travail à la hauteur des personnes qui choisissent la construction. »

— Audrey Murray, présidente-directrice générale de la CCQ

« Agir pour un climat de travail sain, c'est l'affaire de tout le monde : employeur(-euse)s, travailleuses, travailleurs et associations. Nous pensons qu'il faut agir pour offrir des chantiers où le respect est une condition essentielle pour tous nos membres, sans exception. Nous appuyons pleinement cette campagne, qui vise à faire évoluer les mentalités et à créer des environnements de travail où les personnes ont envie de rester et de s'investir. »

— Les associations patronales et syndicales de l'industrie de la construction

« Le respect doit être au cœur de tous les milieux de travail, y compris sur les chantiers de construction. Chaque personne a le droit d'évoluer dans un environnement sain, exempt de discrimination, d'intimidation et de harcèlement. Je salue la mobilisation de la Commission de la construction du Québec et de l'ensemble des partenaires de l'industrie pour faire progresser les pratiques. Dans un contexte où l'industrie doit relever d'importants défis d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, la qualité du climat de travail devient un levier essentiel. Cette campagne est un pas important pour renforcer une culture de respect sur l'ensemble des chantiers. »

— Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable des Relations canadiennes.

RESPONSABILITÉS DE L'INDUSTRIE

Les employeurs, et les travailleurs et travailleuses:

Les employeurs doivent offrir un environnement de travail sain, sécuritaire et exempt de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation. Cela implique de mettre en place des politiques claires, des mécanismes de traitement des plaintes, et des pratiques de gestion cohérentes et équitables. Les travailleurs et travailleuses doivent adopter des comportements respectueux, collaborent avec leurs collègues, signalent toutes situations problématiques, et évitent toute forme de harcèlement ou de violence.

Les associations patronales et syndicales:

Déployer des efforts pour soutenir leurs membres, notamment par l'accompagnement, la prévention et la sensibilisation.

CCQ:

La mission de la CCQ est de s'assurer d'une main-d'œuvre compétente en nombre suffisant; pour y parvenir, elle doit agir sur les principaux motifs d'abandon, notamment en matière d'attraction et de rétention. Elle pilote notamment des initiatives pour un milieu de travail sain, dont des plans d'inclusion et la présente campagne. La CCQ voit à l'application des conventions collectives, gère la ligne info-ressource DIH, et elle doit assumer les devoirs liés à sa mission avec efficacité et neutralité.

À propos de la Commission de la construction du Québec

Créée en 1987, la Commission de la construction du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20), qui encadre cette industrie. Elle offre de nombreux services aux clientèles qu'elle dessert, notamment pour tout ce qui a trait à la formation professionnelle, à la gestion de la main-d'œuvre et à l'application des conventions collectives de l'industrie de la construction.

Pour obtenir plus de renseignements, visitez le ccq.org.

Les associations de l'industrie

Les associations patronales

Association de la construction du Québec (ACQ)

Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACGRTQ)

L'association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ)

Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)

Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)

Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)

Les associations syndicales

Conseil Provincial Du Québec Des Métiers De La Construction/ INTER (CPQMC – I)

Centrale des syndicats démocratiques (CSD) - Construction

Confédération des syndicats nationaux (CSN) - Construction

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) - Construction

Syndicat québécois de la construction (SQC)

- 30 -

Source : Noémia L'Heureux-Daigneault
Direction des affaires publiques et des communications
514 341-7740
medias@ccq.org

Site Web: ccq.org
Facebook.com/ccq